

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA REALISATION DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES – PHASE 2 (PDIL 2)

Date de publication	:	14 octobre 2019
Financement	:	BIRD
Identification	:	P151077
N° Accord de Prêt	:	8564-GA
No. de référence	:	AMI/11-2019/UCP

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Le **Gouvernement gabonais** se propose de financer avec l'appui de la **Banque mondiale** un Projet de Développement Local dénommé **Projet de Développement des Infrastructures Locales phase 2 (PDIL2)** dont une première phase avait déjà fait l'objet d'un financement entre 2006 et 2011. Ce projet couvre 9 villes à savoir : Libreville, Port-Gentil, Oyem, Franceville, Lambaréné, Mouila, Makokou, Tchibanga et Koula-Moutou. Le PDIL 2 doit appuyer les municipalités dans l'amélioration de leur capacité opérationnelle ainsi que leur gouvernance. La mise en œuvre du projet repose sur des contrats de ville signés entre l'Etat et les municipalités.

Le Projet de Développement des Infrastructures Locales - phase 2 (PDIL-II) a pour objectifs principaux (i) d'améliorer l'accès durable aux infrastructures pour les populations de neuf (9) capitales provinciales, notamment pour les habitants des quartiers défavorisés et/ou précaires ; (ii) d'améliorer l'environnement commercial et financier des PME par le renforcement de leurs capacités techniques et managériales, et (iii) Renforcer et reformer les municipalités afin de mieux les préparer à assumer la décentralisation.

De façon spécifique, le Projet se propose d'appuyer les efforts du Gouvernement visant à (i) améliorer la qualité des équipements et micro-équipements d'accessibilité et de mobilité urbaine, (ii) améliorer les capacités techniques et financières des PME à programmer, réaliser et gérer des chantiers de Bâtiment et Travaux Publics (BTP), (iii) améliorer les capacités techniques, financières et institutionnelles des PME à programmer, réaliser et gérer des infrastructures et services et (iv) financer des infrastructures et équipements socioéconomiques dans les villes éligibles du Projet.

A cet effet, il est envisagé le recrutement d'un consultant individuel pour conduire un audit environnemental et social indépendant et documenté en vue d'obtenir des informations et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les conditions d'exécution du PDIL2 ont satisfait à la réglementation nationale, au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et au Cadre Politique de Réinstallation (CPR) du Projet.

II- OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission se déclinera comme suit :

- Préparation de l'audit. A ce titre, le consultant doit :

- o Définir en collaboration avec l'Unité de Coordination du Projet (UCP) l'étendue et les limites de l'audit ;
- o Définir en collaboration avec l'Unité de Coordination du Projet (UCP) les objectifs et les critères de l'audit ;
- o Arrêter en collaboration avec l'Unité de Coordination du Projet (UCP) le planning de l'audit ;
- o Utiliser des méthodes et techniques conformes aux procédures d'audit environnemental ;

- Réalisation de l'audit. A ce titre, le consultant doit :

- o Réaliser la revue documentaire des documents de gestion environnementale et sociale (Rapports screening, Notices d'Impact Environnemental et Social – NIES, Plans Succincts de Réinstallation – PSR, Dossiers d'Appels d'Offre – DAO, contrats, Plans de Gestion Environnementale et Sociale – PGES, Plans de Gestion Environnementale et Sociale de chantier– PGES de Chantier, rapports mensuels, rapports de mission etc.) ;
- o Préparer un protocole d'audit et un plan ou un calendrier ;
- o Préparer les questionnaires de vérifications ou d'entrevue pour la collecte des données ;
- o Organiser des réunions avec les différentes parties prenantes (UCP, Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature – DGEPN, Entreprises, Cellule Technique Municipale – CTM, communautés riveraines, etc.) ;
- o Se rendre sur le terrain et les sites ayant accueilli les travaux de pavage des routes pour collecter systématiquement toutes les informations qui permettent d'évaluer la conformité environnementale, sécuritaire et sociale. En particulier il s'agit d'examiner les procédures et les pratiques afin de vérifier le degré de respect de la législation en matière de gestion environnementale des entreprises, également d'évaluer la mesure dans laquelle les principes et instructions internes des traitements des problèmes environnementaux et sociaux ont été appliqués.
- o Recueillir et vérifier les différentes informations afin d'obtenir des constats d'audit ;
- o Evaluer le niveau de conformité de l'exécution des chantiers par rapport à la réglementation nationale et au CGES du PDIL2 ;
- o Evaluer le niveau de conformité du système de suivi environnemental et social de l'UCP, DGEPN, CTM, Maître d'Œuvre Social – MOS, contrôle interne de l'entreprise ;
- o Evaluer le niveau de conformité de la gestion documentaire (production, transmission et archivage) dans les chantiers ;
- o Evaluer la capacité de l'UCP à assurer la gestion environnementale et sociale des activités du Projet ;
- o Evaluer la prise en charge de la dimension sociale ;
- o Evaluer l'implication des parties prenantes dans la gestion environnementale et sociale du PDIL2 (y compris les aspects genre tels que prévus dans le CGES et le document du projet) ;
- o Evaluer l'application du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;
- o Evaluer les mécanismes d'identification et de gestion des violences basées sur le genre ;
- o Proposer, sur la base des résultats d'audit, des recommandations pour permettre l'amélioration de l'élaboration des études (screening, NIES et PSR), de la supervision et du contrôle des travaux, l'organisation et le contrôle interne des entreprises, la gestion documentaire, etc.

III- TACHES DE LA MISSION

Le Consultant devra conduire ses travaux dans un esprit d'impartialité indispensable à une telle mission d'audit. Il devra rechercher toute la documentation nécessaire relative à la gestion environnementale et sociale et mènera les constats nécessaires et utiles.

Il procédera à l'évaluation des mesures environnementales et sociales préconisées. En d'autres termes, il s'agira pour le Consultant de mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires à l'atteinte des objectifs ci-dessus énumérés.

Le Consultant fera ensuite ressortir les constats d'audit avec les preuves documentées et vérifiables qui lui permettront, en rapport avec les critères d'audit, d'établir les recommandations.

IV- NOTE METHODOLOGIQUE

Le Consultant présentera sa note méthodologique décrivant (i) sa compréhension des Termes de référence et indiquera toutes observations et suggestions y relatives, (ii) ses méthodes, son organisation et l'approche pratique de sa mission, et toutes autres dispositions qui permettraient au Maître d'Ouvrage d'apprécier la qualité des services proposés.

Le Consultant proposera également un chronogramme des interventions.

V- RAPPORTS

Le consultant est tenu de produire les rapports ci-après :

- Un rapport de cadrage 4 jours après le début de la Mission. Le consultant présentera ce rapport au lieu indiqué par le client ;
- Un rapport provisoire d'audit qui sera amendé par l'UCP et les autres parties prenantes. Ce document devra être disponible 25 jours après le début de la mission ;
- Une première version du rapport définitif 5 jours après la réception du rapport amendé par les parties prenantes ;
- Le rapport définitif 5 jours après la réception du rapport commenté par la Banque Mondiale. Etc.

VI- QUALIFICATION ET EXPERIENCE

La CNTIPPEE invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits Services (à travers une lettre de motivation, CV et copies des diplômes). Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

Le consultant devra avoir :

- au moins un diplôme (BAC+5) c'est-à-dire DEA, DESS, Master ou un diplôme équivalent en sciences environnementales ou sociales avec une option en Hygiène-Santé-Sécurité et Environnement ;
- au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle pertinente en gestion d'Hygiène-Santé-Sécurité et études environnementales et sociales des projets d'infrastructures ;
- au moins 3 missions de mise en œuvre ou d'audit de Système de Management Environnemental ou Intégré (Qualité, Santé-Sécurité et Environnement) ;
- des connaissances des procédures et politiques de sauvegardes environnementale et sociale de la Banque Mondiale, d'autres partenaires au développement ou bailleurs de fonds tels que la Banque Africaine de Développement (BAD), etc. ;
- des connaissances de la réglementation gabonaise en matière d'environnement.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » datées de janvier 2011, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : tippegabon@cntippee.org / fmbongo@cntippee.org

Les plis porteront la mention suivante : « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA REALISATION DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES – PHASE 2 (PDIL 2)** ».

Les manifestations d'intérêt écrites en français en deux (02) exemplaires (un original et une copie) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier et par envoi électronique suivi d'accusé de réception, **au plus tard le 25 octobre 2019 à 12H00.**

Commission Nationale des TIPPEE

Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117

BP. : 22 Libreville/ Gabon

Tel : (+241) 01 73 19 63

Mob. : (+241) 04 12 45 45

E-mail : tippegabon@cntippee.org